



Numéro 663-mars 2026

# Courrier de l'UD 14

<https://www.facebook.com/>

[https://www.instagram.com/cgt\\_calvados/](https://www.instagram.com/cgt_calvados/)

<https://www.calvados.cgt.fr>

## Agenda:

**10 Avril : Action pour la Défense du 1er mai**

**10 Avril : Conférence-débat sur Cuba  
19h Université Caen**

**20 Avril : Congrès de l'UL CGT de Dives sur Mer**

**30 Avril : Colloque sur la proposition de loi GM&S Assemblée Nationale  
19h**

**01 Mai : Manifestation**

Déposé le:

01/04/2026

À distribuer avant le :

08/04/2026

CAEN PIC

# P4

LA POSTE

DISPENSE DE TIMBRAGE

TU T'ENRICHIS AVEC L'ÉNERGIE.  
INVESTIS DANS DES BOUGIES!  
MARRE DE PAYER TROP CHER



EDF  
GDF

100% Public

STOP AU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE!!

Imprimé par nos soins

Directeur Publication : Thibault Soulat

N° commission paritaire: 1127 S 06277 - N° ISSN : 2496-5065

Le Courrier de l'UD 14, 8, Rue du colonel Rémy 14000 Caen

Téléphone : 02.31.83.68.25 Mail UD CGT 14 : ud14@cgt.fr

Site internet : <https://calvados.cgt.fr>

Pour écrire au journal : [com@cgt14.fr](mailto:com@cgt14.fr)

# ATTAQUE CONTRE LE 1<sup>ER</sup> MAI

pain  
paix  
liberté

La  
cgt

# PAS TOUCHE au 1<sup>er</sup> MAI !

# Agir Ensemble

**EDITO**

**Déborah Le Lièvre**  
Co-Secrétaire à la Vie  
Syndicale  
Union Départementale  
CGT du Calvados



Dans la période que nous traversons, une évidence s'impose avec force : les divisions dans le monde du travail ne relèvent pas du hasard. Elles sont organisées, entretenues, instrumentalisées. Discriminations, mise en concurrence des salarié·es, précarisation des statuts... tout concourt à fragmenter le salariat pour mieux affaiblir sa capacité à se défendre collectivement. Face à cela, **notre responsabilité syndicale est claire : refuser ces logiques de division et reconstruire sans relâche les solidarités.**

Les mobilisations récentes montrent que cette exigence est bien vivante. Le carnaval antifasciste du 21 mars à Caen, qui a rassemblé plusieurs centaines de personnes, en est une illustration forte. Dans un contexte où les idées d'extrême droite progressent, porter haut les valeurs d'égalité, de solidarité et de justice sociale n'est pas accessoire : c'est un combat central pour le monde du travail.

Dans de nombreux secteurs, la situation devient critique.

Dans le médico-social notamment, la question de la dignité du travail est posée avec une acuité particulière. Comment continuer à accompagner les publics les plus fragiles quand les moyens humains et financiers ne cessent de se dégrader ? Comment garantir un travail de qualité quand les conditions d'exercice se détériorent jour après jour ? Ces questions, les professionnel·les se les posent avec gravité, et elles renvoient directement aux choix politiques opérés depuis des années.

Mais ce constat dépasse largement un seul secteur. Dans la santé, l'industrie, le commerce, les transports, les services publics ou encore le secteur social, les échanges avec les travailleur·ses font remonter des réalités convergentes. Partout, les mêmes exigences s'expriment : vivre dignement de son travail, être reconnu·e, bénéficier de droits effectifs, sécuriser l'emploi et améliorer les conditions de travail. Derrière la diversité des situations, c'est bien une aspiration commune à plus de justice sociale qui s'affirme.

Dans le même temps, les attaques se poursuivent. Sur les retraites complémentaires Agirc-Arrco, le refus de revaloriser les pensions au 1er novembre constitue

une nouvelle provocation. Et les intentions affichées par le patronat, qui entend ouvrir des discussions sans revenir sur ce blocage, montrent bien l'état d'esprit : gagner du temps sans répondre aux revendications. La CGT, elle, ne s'y résoudra pas. Tous les leviers, y compris juridiques, si nécessaire, seront utilisés pour faire respecter les droits des retraité·es.

La mobilisation des retraité·es du 2 avril s'inscrit pleinement dans cette bataille. **Partout sur le territoire, ils et elles porteront leurs exigences sur le pouvoir d'achat, la protection sociale et le développement des services publics de proximité.** La remise des 20 000 cartes-pétitions pour la reconquête de la Sécurité sociale et son financement par les cotisations sociales illustre la détermination à ne rien céder sur des acquis fondamentaux.

Plus largement, les semaines à venir seront marquées par plusieurs échéances importantes. Qu'il s'agisse de la mobilisation du 28 mars pour les droits du peuple palestinien, de la journée d'action dans l'éducation le 31 mars, ou encore de l'action nationale du 10 avril contre la remise en cause du 1er mai comme jour férié, chacune de ces dates participe à la construction d'un rapport de forces indispensable.

Car ne nous y trompons pas : s'attaquer au **1er mai, journée internationale de lutte des travailleur·ses**, n'est pas anodin. C'est une attaque symbolique et politique majeure contre notre histoire sociale, contre les conquêtes arrachées par des générations de salarié·es, et contre ce qu'elles représentent encore aujourd'hui.

Dans ce contexte, une chose est certaine : rien ne se gagnera sans mobilisation. Élever le rapport de forces, construire les luttes, rassembler largement, convaincre encore et toujours : c'est par le collectif que nous pourrons imposer d'autres choix. Le monde du travail n'a jamais obtenu de droits sans les conquérir. C'est cette dynamique que nous devons amplifier.

**Plus que jamais, l'heure est à l'engagement, à l'unité et à l'action !**

# Il y a 80 ans, EDF-GDF étaient créées !

Le 8 avril 1946, porté par Marcel PAUL, ex responsable de la fédération CGT de l'énergie, l'Assemblée Nationale a voté la nationalisation du marché de l'énergie et la création d'EDF-GDF.

N'oublions jamais ce que cet acte politique historique a offert à la France et aux Français et martelons encore et toujours que les fruits du Conseil National de la Résistance (CNR) sont à rappeler, à défendre et à développer !

La nationalisation de l'intégralité des secteurs de l'électricité et du gaz reste la meilleure décision et la plus dimensionnante que les dirigeants politiques français aient prise !

Elle nous protège encore aujourd'hui !

Ces entreprises publiques et intégrées ont fait la démonstration de leur entière efficacité durant près de 60 ans. C'est pourquoi la FNME-CGT, dans son Programme Progressiste de l'Énergie (PPE), reprend les mécanismes et les valeurs des Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) qu'étaient « EDF et GDF » !

Vouloir remettre au goût du jour un modèle qui a fonctionné sur tous les aspects n'a rien de passéiste ! C'est au contraire être sensé et responsable ! Après environ 20 ans de « marchés », de « libéralisation », de « privatisation », les bilans sont catastrophiques, ils doivent contraindre nos politiques à regarder les choses factuellement et avec une réelle honnêteté intellectuelle !

Si l'on pense enfin « Intérêt Général » : Le Service Public des énergies est la solution à toutes les difficultés actuelles et à venir !

Environnement, tarifs, services aux usagers, maintien des compétences et du statut des IEG, développement industriel et relocalisations, capacités d'investissement... L'ensemble de ces défis seront relevés si enfin le choix est fait de rompre avec les logiques de marché. Il faut revenir à de réels services publics de l'électricité et du gaz !



**Marcel Paul (1900–1982)** est une figure majeure du mouvement ouvrier et de la Résistance, étroitement liée à la création du service public de l'énergie en France. Issu d'un milieu modeste, il devient ouvrier électricien et s'engage très tôt dans le syndicalisme à la Confédération Générale du Travail ainsi qu'au Parti Communiste Français.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, il participe activement à la Résistance. Arrêté par la Gestapo, il est déporté au camp de Buchenwald, dont il revient en 1945.

À la Libération, Marcel Paul est nommé ministre de la Production industrielle dans le gouvernement provisoire dirigé par Charles de Gaulle. Il est alors l'artisan principal de la loi du 8 avril 1946 qui nationalise l'électricité et le gaz, donnant naissance à Électricité de France (EDF) et Gaz de France (GDF). Cette réforme fonde un service public unifié de l'énergie, garantissant l'accès pour tous et l'indépendance énergétique du pays. Réforme dont il dira :

**« Je m'y suis accroché comme un chien qui n'a pas mangé depuis huit jours s'accroche à son os . »**

Marcel Paul reste ainsi une référence historique pour le mouvement syndical et les salariés de l'énergie, symbole d'un modèle fondé sur la solidarité, le progrès social et l'intérêt général.

# **Les Gaziers et électriciens se mobilisent : Le gouvernement veut démanteler la CNIEG \*, une nouvelle attaque contre les régimes spéciaux, Défendons notre statut et notre régime**

## TOUCHER À LA CNIEG, C'EST TOUCHER À NOTRE STATUT

Le gouvernement veut aller vite, trop vite. Sous couvert d'un rapport de l'IGAS, la Direction de la Sécurité Sociale prépare le **démantèlement** de la CNIEG, avec un possible transfert des retraites vers la CNAV sans étude sérieuse, sans débat transparent et sans mesurer les conséquences pour les affiliés...

### Ce que cela signifie concrètement:

- Fin progressive de notre caisse spécifique
- Dégradation du service rendu aux actifs et aux retraités
- Risque d'erreurs, de délais, de perte de proximité
- Réduction des moyens et des effectifs
- Nouvelle attaque contre notre Statut et les régimes spéciaux.

Après 20 ans d'attaques successives contre les IEG, ils veulent franchir une nouvelle étape., ne nous laissons pas faire.

### La CNIEG, c'est :

- Un outil construit par et pour les agents,
- Une expertise reconnue,
- Une qualité de service supérieure au régime général,
- Un pilier de notre Statut national des IEG,

Derrière la "rationalisation", la logique est claire : faire encore des économies sur le dos des agents !

**Actifs-Inactifs : même caisse,  
même statut, même combat !  
Si nous ne réagissons pas maintenant,  
demain il sera trop tard.**

Pour signer la pétition



\*CNIEG : Caisse nationale des industries électriques et gazières

## « Assemblée générale des retraités Mines-Énergie : mobilisation et solidarité »

Le 10 mars dernier, la section des retraités et veuves Mines-Énergie du Calvados a tenu son assemblée générale en présence d'une soixantaine de participants. La réunion s'est ouverte par un moment d'émotion avec l'hommage rendu à cinq camarades récemment disparus : Patrick Bochet, Philippe Delhommeau, Henri Boisloret, Bruno De la Forest et Gilbert Pesnel, dont l'engagement militant restera dans les mémoires.

Dans un contexte social jugé particulièrement difficile, marqué par l'augmentation du coût de la vie, la stagnation des salaires et des pensions insuffisamment revalorisées, les participants ont souligné l'importance de l'action collective. Plusieurs mobilisations locales ont montré que le rapport de forces permet d'obtenir des avancées, rappelant que les conquêtes sociales ont toujours été le fruit des luttes.



Les débats ont également porté sur la situation internationale et nationale, avec une forte inquiétude face aux logiques de guerre, aux remises en cause du modèle social et à la montée des idées d'extrême droite. La défense des services publics, du pouvoir d'achat et des libertés syndicales demeure au cœur des priorités.

Les participants ont également réaffirmé leur attachement à la défense de la CNIEG, menacée malgré une gestion reconnue comme exemplaire, et ont appelé à la mobilisation pour préserver le statut des industries électriques et gazières.

Sur le plan de la vie syndicale, le bilan financier 2025 et le budget prévisionnel 2026 ont été adoptés à l'unanimité. Le travail de mémoire, notamment autour des archives syndicales et des activités de l'Institut d'Histoire Sociale, a également été salué.

Enfin, les retraités ont réaffirmé leur volonté de rester pleinement acteurs des mobilisations à venir, convaincus que la solidarité et l'organisation collective restent les meilleurs leviers pour défendre les droits des salariés et des retraités. »

**Jacky Ducrocq**

### Les retraités CGT FAPT du Calvados en assemblée de remise de FNI 2026.

Le jeudi 12 mars 2026, 25 retraités se sont retrouvés à la salle Pierre Sémard à Caen pour ce moment important dans la vie de la section retraités FAPT du calvados. L'Union Syndicale des Retraités du Calvados était représentée par Christine Lucas, membre du bureau.

Cette réunion a permis aux participants de débattre sur l'actualité sociale, les élections municipales et sur la situation internationale. Les débats ont mis en avant le fait que les idées d'extrême droite se diffusent de plus en plus dans l'opinion par l'intermédiaire des médias audiovisuels ou journaux à la main et aux services de ces idées et détenues par quelques milliardaires. La situation internationale avec la position guerrière des Etats-Unis et d'Israël a aussi été abordée avec la crainte de voir ces conflits entraîner le monde dans cette folie.

Ensuite deux groupes ont été formés afin de débattre pour un premier groupe sur la situation de la santé dans notre pays et plus particulièrement sur les revendications CGT en lien avec les besoins des citoyens. Le deuxième groupe a quant à lui débattu du document d'orientation du 38ème congrès et a fait des propositions d'amendements sur ce document. L'AG s'est terminée vers 13h00 par un apéritif fraternel suivi d'un repas.



Le collectif de la section est composé de 9 personnes : Chantal Pignet, Paulette Blot, Patricia Marion, Janine Guerin, Pascale Trochard, Olivier Ganso, Gérard Becker, Anne-Marie Bucco et Olivier Zuiani comme animateurs de la section.

**Anne Marie Bucco et Olivier Zuiani**

# La place des femmes dans les différentes sociétés

## Le 09 mars 2026 Salle Pierre Sémard à Caen

L'initiative organisée le 9 mars par l'USR 14 s'inscrit dans le prolongement de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars. Cette rencontre avait pour objectif de favoriser les échanges et les témoignages autour de la place des femmes dans différentes sociétés, en mettant en lumière leurs combats, leurs difficultés et leurs avancées.

Un rappel a été fait sur l'origine historique de la Journée internationale des droits des femmes, initiée au début du XX<sup>e</sup> siècle par la militante socialiste Clara Zetkin.

Cette journée est née du mouvement ouvrier international et visait à porter les revendications des femmes en matière de droits politiques, de conditions de travail, d'égalité sociale.

Une partie importante de la rencontre a été consacrée aux témoignages de femmes migrantes et de collectifs engagés dans leur soutien.

Le collectif FEDER (Familles En Détresse Et Révoltées) a été créé en octobre 2024 avec le soutien de La Cimade. Il rassemble des femmes sans papiers confrontées à des situations de grande précarité. Congolaises, Géorgiennes, Angolaises, Afghanes, Algériennes, et d'autres nationalités, vivent dans des conditions inacceptables en France.

Depuis octobre 2024, l'arrêt de l'allocation mensuelle de subsistance départementale, qui représentait environ 100 euros par enfant, a plongé de nombreuses familles dans des conditions extrêmement difficiles.

Ces femmes, souvent demandeuses d'asile avec enfants scolarisés, doivent faire face à des procédures administratives très longues (un à deux ans), l'absence totale de ressources, des difficultés d'accès au logement et à la nourriture.

Le collectif organise régulièrement des réunions d'entraide, des démarches juridiques, des actions pour l'accès aux transports gratuits.

### Logement et conditions de vie

La question du logement a été largement évoquée. Après leur passage dans des structures d'accueil comme les CADA, certaines familles se retrouvent sans solution après le rejet de leur demande d'asile.

Les dispositifs existants présentent de nombreuses limites : saturation du 115, manque de places en foyers, hébergements

temporaires à l'hôtel à la condition d'avoir un enfant souffrant.

Dans certains cas, les familles passent leurs journées dans la rue, faute d'accès à des structures d'accueil de jour.

Les difficultés matérielles sont importantes, notamment pour cuisiner, se nourrir correctement, assurer des conditions de vie stables aux enfants.

Les associations ont insisté sur la nécessité de développer la solidarité et de lutter contre les fausses informations concernant les droits supposés des personnes étrangères (logement garanti, aides sociales systématiques, etc.).

### Actions et revendications de l'UCR-CGT pour les femmes retraitées (collectif Femmes Mixité de l'UCR)

La rencontre a également permis de rappeler le rôle de l'Union Confédérale des Retraités de la CGT, créée en 1967, dont le premier congrès s'est tenu en 1982.

En 2023, l'UCR a mis en place un collectif Femmes mixité, destiné à porter plus spécifiquement les revendications des femmes retraitées.

Les échanges ont mis en évidence plusieurs inégalités persistantes : carrières souvent interrompues ou à temps partiel, salaires plus faibles, impact des congés parentaux, retraites nettement inférieures.

En moyenne, les pensions des femmes restent inférieures d'environ 40 % à celles des hommes.

### Principales revendications

Les revendications portées par l'UCR comprennent notamment une augmentation immédiate de 10 % des pensions, un minimum de 300 euros supplémentaires pour les petites retraites, aucune retraite inférieure au SMIC, la fin des discriminations liées à l'âge dans l'accès aux soins, le maintien des programmes de dépistage des cancers féminins après 74 ans, un accès à des logements adaptés et décents, le développement de services publics de qualité pour soutenir les personnes aidantes.

Il a été rappelé que ces revendications nécessitent une mobilisation permanente et collective.



**Christine Lucas**

# 07 Mars : Hommage à Pierre Semard



Quatre-vingt-quatre ans après l'assassinat de Pierre Semard par les nazis le 07 Mars 1942, agir pour la paix et contre la montée des idées d'extrême droite demeure un combat d'une brûlante actualité.

L'IHS CGT du Calvados était présente aux commémorations célébrées le 07 Mars 2026 devant les stèles de Pierre Semard à Évreux.

L'action pour la paix et la lutte antifasciste furent en effet les deux pans majeurs de son action militante. « Lorsque les organisations nationalistes et fascistes entrent en scène, c'est la bourgeoisie qui agit. », cette parole de Pierre Semard de 1934 fait toujours écho de l'actualité.

L'après-midi des commémorations de Pierre Semard, l'Union Départementale de l'Eure nous a accueillis pour diffuser le film « Airan Printemps 42 ». Les participants (45 environ) ont apprécié cette projection et les débats après le film ont été très intéressants. Ils ont approuvé la diffusion de ce film dans la période où la montée dangereuse de l'extrême droite est réelle et se retrouve dans les élections municipales.

## Le ver est dans le fruit, réagissons !!!



**Pierre Semard (1887–1942)** est une figure emblématique du mouvement ouvrier, particulièrement dans le secteur ferroviaire. Ouvrier cheminot, il s'engage très tôt dans l'action syndicale et devient un dirigeant majeur de la Confédération Générale du Travail, où il milite pour l'unité et les droits des travailleurs.

Membre du Parti Communiste Français, il en devient également l'un des principaux responsables dans l'entre-deux-guerres. Reconnu pour son engagement et ses qualités d'organisateur, il joue un rôle central dans les luttes sociales des cheminots et dans la structuration du syndicalisme de classe.

Arrêté en 1939 en raison de ses activités politiques, il est emprisonné puis livré aux autorités allemandes sous l'Occupation. En pleine Seconde Guerre mondiale, il est fusillé comme otage le 7 mars 1942 par les nazis, devenant un symbole du sacrifice des militants ouvriers dans la Résistance.

Aujourd'hui, Pierre Semard demeure une référence forte pour les cheminots et le mouvement syndical, incarnant l'engagement, la solidarité et la lutte pour l'émancipation des travailleurs.

**LA FORCE de notre ASSOCIATION, CE SONT SES ADHÉRENTS !**

RAPPEL : Les montants de la cotisation annuelle retenus par le conseil d'administration sont :

15 € pour une adhésion individuelle

60€ minimum pour une structure (un syndicat, une UL, UD, association ...)

Jacques Ambroise

## **Adhésion des « individuels » par internet : QUE FAIRE ?**

Depuis le 49ème congrès de la CGT (Nantes, décembre 2009) le nombre de syndiqués individuels a continué d'augmenter, au point qu'ils représentent en 2025 plus de 15 % des effectifs, soit plus de 100 000 !

la 1ère fédération de la CGT est... les individuels !

C'est un paradoxe pour notre organisation qui fait du syndicat la première pierre de l'édifice et qui met en avant le principe : « Pas un syndiqué sans syndicat »

79 % sont dans les Unions Locales, 15 % dans les Unions Professionnelles et 6 % dans le dispositif transitoire des adhésions (DTA). Ceux-là ont adhéré par internet et ont payé 2 mois de cotisation à la confédération qui n'est pas statutairement habilitée à syndiquer les individuels. Pour cette raison, les syndiqués individuels doivent être accueillis au plus vite dans le syndicat qui correspond le mieux à leur situation professionnelle afin d'être des syndiqués à part entière, qui ne restent pas isolés et participent collectivement à la défense de leurs intérêts de salarié. Ce sont les UL qui se sont trouvées en 1ère ligne pour accueillir et organiser tous ces salariés et elles sont désormais seules habilitées à syndiquer les individuels et percevoir des cotisations.

**Reprenons ce qui se passe lorsqu'un salarié remplit l'équivalent d'un bulletin d'adhésion mais en ligne, par internet.**

En fonction de son statut (salarié, retraité, privé d'emploi) le futur adhérent remplit un bulletin d'adhésion

Le paiement de la cotisation déclenche l'enregistrement de la fiche de l'adhérent dans CoGiTiel. L'adhérent est syndiqué.

Une fiche CoGiTiel « responsable » est créée dans le DTA (dispositif transitoire des adhésions) → onglet Adhésion en cours

A réception de la fiche, le pôle confédéral DTA adresse un courrier de bienvenue et une attestation de paiement de cotisation au nouvel adhérent et transmet la copie de la fiche à l'Union Départementale concernée.

Le collectif Vie Syndicale de l'UD recherche le syndicat de rattachement (d'entreprise, départemental, multipro, individuels ou autre) et l'Union Locale correspondante, puis informe les référents Vie Syndicale des 2 structures en leur communiquant la copie de la fiche CoGiTiel.

Tant que le syndicat d'accueil n'est pas renseigné, la fiche reste en attente dans le DTA

Sur demande des syndicats ou des UL, le collectif VS de l'UD14 peut se charger de demander au pôle confédéral qui gère le DTA (et qui est le seul à pouvoir le faire), le transfert de la fiche CoGiTiel dans la base adéquate (ou si le syndiqué ne veut pas poursuivre son adhésion, l'annulation et l'archivage de la fiche)

Si un RIB est fourni les cotisations seront reversées.

Dans tous les cas, le syndicat d'accueil devra prendre contact avec le nouvel adhérent, l'accueillir en lui remettant son carnet d'adhérent et pérenniser son adhésion en lui proposant un PAC (prélèvement automatique de sa cotisation)

A partir de là, le nouveau syndiqué pourra participer à l'ensemble de l'activité syndicale, suivre des formations, exercer des responsabilités, etc.

Soit par le syndicat avec un RIB

Soit par l'UL concernée

Jocelyne  
LEGER  
Vie  
Syndicale

# La structuration des UL !

## Où en sommes-nous ?

Un point d'étape sur le rapprochement des UL de Mondeville et Cormelles/Carpiquet/Mézidon.

En tout premier lieu, il nous a été nécessaire de faire un état des lieux de nos unions locales respectives.

Ce travail de vie syndicale et de culture d'orga, nous a pris environ deux mois et un peu d'énergie pour obtenir cette vue globale de nos bases et de nos syndiqués. Un préalable à la constitution de la future UL Plaine de Caen.

Le croisement des données CoGéTise (nos FNI et Timbres Régles 2024/2025) et des données CoGiTiel, ont permis d'établir cet état des lieux. Au résultat, une vision claire et au plus juste de la réalité d'aujourd'hui, nous permet de définir de quoi sera constituée la future UL Plaine de Caen.

A savoir, 35 syndicats et sections syndicales et 950 syndiqués sur le territoire de la nouvelle Union Locale CGT Plaine de Caen !

En deuxième temps, l'organisation des Assemblées Générales des syndicats de l'Union Locale de Cormelles (tenue le 20 janvier 2026) et de l'union locale de Mondeville (tenue le 29 janvier 2026) a permis de redonner un dynamisme et de beaux échanges entre camarades sur la nécessité de s'investir dans l'Interpro et notamment dans la future UL.

Lors de ces deux AG, le principe de dissolution des UL de Cormelles et de Mondeville, à l'ouverture du Congrès fondateur de l'UL Plaine de Caen, est voté à l'unanimité des camarades présents.

En troisième temps, le choix d'un logo UL démonstratif de notre solidarité CGT Plaine de Caen. Un logo travaillé et retravaillé avec soin par Jean-Jacques Morel Poirier selon les remarques des camarades investis dans la création.

Maintenant, il nous reste à bien préparer le Congrès fondateur de l'Union Locale CGT Plaine de Caen. La date retenue est **le vendredi 12 juin 2026**. Nos bases syndicales sont parties prenantes de ce temps fort de démocratie syndicale.

Nous envisageons une future Commission Exécutive d'UL Plaine de Caen à une vingtaine de membres environ et un Bureau UL entre 6 et 8 membres.

Notre déploiement CGT, ciblé sur le nouveau territoire de l'UL, est une volonté collective. Nous souhaitons nous donner des objectifs atteignables et raisonnables.

Pour ce faire, notre future UL sera complètement disposée à utiliser le futur outil qui sera mis à disposition par l'UD, à savoir « Le bus du travail ».

Notre devise : N'attendons plus que les salariés interpellent la CGT ! Allons-nous rendre là où ils travaillent, là où ils sont au quotidien, pour qu'ils sachent que la CGT est LE syndicat utile pour eux !



Les collectifs UL  
Cormelles et Mondeville  
Ludovic & Gilles



# La Macif vous protège dans votre activité syndicale () avec des contrats sur mesure.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,  
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir  
et sécuriser votre action militante.

→ Contactez-nous : [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)



La Macif,  
c'est **vous.**

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances.  
Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.